Depuis le mois d'avril 2020, l'enquête « flash » mensuelle Acemo-Covid évalue la façon dont les entreprises font face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, en termes d'activité et de conditions d'emploi de la main d'œuvre. Votre participation à cette enquête – aussi courte que possible – demeure indispensable pour pouvoir prendre en compte la diversité des situations et en dresser un panorama représentatif. Les résultats de l'enquête permettent d'ajuster au mieux les réponses apportées par les pouvoirs publics.

Enquête "Flash" Acemo pendant l'épidémie de Covid-19 - janvier 2022

Siren/Siret de l'unité interrogée : _____

Évolution de l'activité et difficultés éventuelles

Question 1 – Au cours du mois de décembre, comment l'activité de votre établissement/entreprise a-t-elle été affectée par l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences, par rapport à une situation normale ?
La réponse "Elle a été arrêtée" n'est à cocher que si l'activité a été arrêtée tout le mois de décembre.
Une seule réponse possible

- ◻ Elle a été arrêtée
- ◻ Elle a diminué de 50 % ou plus
- ◻ Elle a diminué de 20 % à moins de 50 %
- ◻ Elle a diminué de moins de 20 %
- ◻ Elle est restée inchangée
- ◻ Elle a augmenté

Question 2 – À la date du 31 décembre, quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?
4 réponses maximum

- ◻ Difficultés financières
- ◻ Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, tests, etc.)
- ◻ Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)
- ◻ Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)
- ◻ Manque de personnel ; difficultés à recruter
- ◻ Manque de débouchés / de commandes / de clients
- ◻ Fermeture ou restriction administrative d'activité
- ◻ Mise en œuvre du pass sanitaire pour les clients / usagers
- ◻ Mise en œuvre du pass sanitaire pour les salariés
- ◻ Autre(s) difficulté(s)
- ◻ Aucune difficulté rencontrée

- ⇨ Si « Manque de personnel » est coché, aller à la question 3
- ⇨ Sinon, aller à la question 6

Question 3 – Quelles sont les causes du manque de personnel que vous rencontrez ?
Plusieurs réponses possibles

- ◻ Des départs non anticipés de salariés
- ◻ Des difficultés à recruter en CDI
- ◻ Des difficultés à recruter en CDD de plus de 3 mois
- ◻ Des difficultés à recruter en CDD de moins de 3 mois
- ◻ Des difficultés à trouver des intérimaires
- ◻ Autre(s) cause(s)

⇨ Si « Difficultés à recruter en CDI / CDD » est coché, aller à la question 4
⇨ Sinon, aller à la question 6

Question 4 – Selon vous, à quoi sont principalement liées les difficultés à recruter que vous rencontrez ?
2 réponses maximum

- ◻ À l'incertitude économique
- ◻ Au fait que certains salariés ont quitté la région depuis le début de l'épidémie
- ◻ Au fait que certains salariés ont changé de métier depuis le début de l'épidémie
- ◻ À un manque de candidats formés dans les métiers recherchés
- ◻ Au fait que les candidats sont trop exigeants en termes de conditions de travail
- ◻ Au fait que les candidats ont des exigences salariales trop élevées
- ◻ À un turn-over trop rapide des salariés
- ◻ Autre(s) raison(s)

Question 5 – À la date du 31 décembre, pour faire face à ces difficultés de recrutement, avez-vous mis en place les mesures suivantes ?

Augmentation des salaires proposés	◻ Oui ◻ Non
Modification des conditions de travail	◻ Oui ◻ Non
Modification des termes des contrats proposés (temps / organisation du travail, durée des contrats, etc.)	◻ Oui ◻ Non
Modification des profils des salariés recrutés (expérience, qualification, etc.)	◻ Oui ◻ Non

Perspectives

- ⇨ Si l'activité est arrêtée ou a diminué (à la question 1), aller à la question 6
- ⇨ Si l'activité est inchangée ou a augmenté (à la question 1), aller à la question 7

Question 6 – Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre établissement/entreprise va retrouver son niveau normal ?

Une seule réponse possible

- ◻ L'activité reviendra à la normale d'ici un à trois mois
- ◻ L'activité reviendra à la normale d'ici trois à six mois
- ◻ L'activité mettra plus de six mois à revenir à la normale
- ◻ L'activité a été affectée de manière plus durable et mettra plus d'un an à revenir à la normale
- ◻ Ne sais pas

Question 7 – Comment estimez-vous le risque de devoir procéder à des licenciements pour motif économique au cours des prochains mois ?

Une seule réponse possible

- ◻ C'est déjà fait
- ◻ C'est prévu
- ◻ C'est probable
- ◻ C'est peu probable
- ◻ C'est totalement exclu
- ◻ Ne sais pas

Organisation du travail

Question 8 – En moyenne au cours de la semaine du 20 décembre, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?

Les salariés en chômage partiel réduit (une partie de la semaine) sont considérés soit en travail sur site, soit en télétravail. Le chômage partiel complet concerne les salariés qui n'ont pas du tout travaillé au cours de la semaine.

Les salariés en garde d'enfants ainsi que ceux considérés comme fragiles/vulnérables sont placés en activité partielle.

	Proportion
Travail sur site ou sur chantiers	◻ la plupart des salariés (80 % ou plus) ◻ une majorité des salariés (50 % à 79 %) ◻ un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) ◻ certains salariés (10 % à 29 %) ◻ quelques salariés (moins de 10 %) ◻ aucun salarié
Télétravail ou travail à distance	◻ la plupart des salariés (80 % ou plus) ◻ une majorité des salariés (50 % à 79 %) ◻ un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) ◻ certains salariés (10 % à 29 %) ◻ quelques salariés (moins de 10 %) ◻ aucun salarié
Chômage partiel complet	◻ la plupart des salariés (80 % ou plus) ◻ une majorité des salariés (50 % à 79 %) ◻ un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) ◻ certains salariés (10 % à 29 %) ◻ quelques salariés (moins de 10 %) ◻ aucun salarié
Arrêt maladie	◻ la plupart des salariés (80 % ou plus) ◻ une majorité des salariés (50 % à 79 %) ◻ un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) ◻ certains salariés (10 % à 29 %) ◻ quelques salariés (moins de 10 %) ◻ aucun salarié
Congés	◻ la plupart des salariés (80 % ou plus) ◻ une majorité des salariés (50 % à 79 %) ◻ un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) ◻ certains salariés (10 % à 29 %) ◻ quelques salariés (moins de 10 %) ◻ aucun salarié
Exercice du droit de retrait	◻ la plupart des salariés (80 % ou plus) ◻ une majorité des salariés (50 % à 79 %) ◻ un nombre conséquent de salariés (30 % à 49 %) ◻ certains salariés (10 % à 29 %) ◻ quelques salariés (moins de 10 %) ◻ aucun salarié

Chômage partiel

Question 9 – Au cours du mois de décembre, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

⇨ Si Non, aller à la question 11

Question 10 – Au cours du mois de décembre, combien de vos salariés ont été placés au moins un jour en chômage partiel ?

Si vous ne pouvez pas répondre de manière précise à cette question, vous pouvez donner un ordre de grandeur.

Télétravail

Question 11 – Au cours du mois de décembre, quelle était la proportion de vos salariés qui étaient au moins un jour en télétravail ?

Si vous ne pouvez pas répondre de manière précise à cette question, vous pouvez donner un ordre de grandeur.

Si aucun salarié n'était en télétravail, indiquez 0.

%

⇨ Si 0 %, aller à la question 15

Question 12 – Si des salariés étaient en télétravail au cours du mois de décembre, quelle était leur répartition entre les pratiques suivantes ?

Si vous ne pouvez pas répondre de manière précise à cette question, vous pouvez donner des ordres de grandeur.

La somme de cette répartition doit être égale à 100 %.

	Répartition des salariés
Quelques jours ou demi-journées par mois	%
1 jour par semaine	%
2 jours par semaine	%
3 jours par semaine	%
4 jours par semaine	%
5 jours par semaine	%

Question 13 – Quelles difficultés rencontrez-vous dans la mise en place ou l'organisation du télétravail ?
Plusieurs réponses possibles

- ◻ Difficultés à organiser le travail mixte télétravail / présentiel
- ◻ Difficultés à équiper les salariés pour le télétravail (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- ◻ Difficultés à équiper les locaux de l'établissement/entreprise pour le télétravail (équipement pour les réunions mixtes, infrastructures d'accès aux ressources à distance, etc.)
- ◻ Autre(s) difficulté(s)
- ◻ Aucune difficulté rencontrée

Question 14 – De votre point de vue, parmi les salariés concernés par le télétravail, combien vivent les situations suivantes en télétravail, quand ils comparent leur expérience avec le travail sur site ?

	Proportion
Une autonomie accrue	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas
Des difficultés plus grandes avec les outils numériques	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas
Une durée de travail plus longue	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas
Une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas
Un moindre soutien des collègues	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas
Un moindre soutien de l'encadrement	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas
Un confort de travail réduit (mobilier, espace, bruit, etc.)	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas
Une aspiration à télétravailler plus	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas
Une aspiration à télétravailler moins	◻ La majorité des télétravailleurs ◻ Une minorité de télétravailleurs ◻ Aucun télétravailleur ◻ Ne sais pas

Impact des mesures sanitaires

Question 15 – Les salariés de votre établissement/entreprise sont-ils concernés par l'obligation vaccinale ou de détenir un pass sanitaire ?

Une seule réponse possible

- ◻ Oui, tous
- ◻ Oui, la majorité
- ◻ Oui, une minorité
- ◻ Non, aucun

⇨ Si Oui, aller à la question 16
⇨ Si Non, aller à la question 18

Question 16 – À la date du 31 décembre, y a-t-il des contrats de travail suspendus dans votre établissement/entreprise au motif du non-respect de l'obligation vaccinale ou de détenir un pass sanitaire ?

Une seule réponse possible

- ◻ Non
- ◻ Oui, représentant moins de 1 % de l'ensemble des salariés
- ◻ Oui, représentant de 1 % à moins de 5 % de l'ensemble des salariés
- ◻ Oui, représentant de 5 % à moins de 10 % de l'ensemble des salariés
- ◻ Oui, représentant 10 % ou plus de l'ensemble des salariés
- ◻ Ne sais pas

Question 17 – À la date du 31 décembre, l'obligation vaccinale ou de détenir un pass sanitaire engendre-t-elle des perturbations dans l'activité de votre établissement/entreprise ?

- ◻ Oui
- ◻ Non
- ◻ Ne sais pas

Question 18 – Quel est selon vous l'effet des conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur la productivité (niveau de production par salarié) de votre établissement/entreprise, par rapport à une situation normale ?

Une seule réponse possible

- ◻ La productivité a augmenté
- ◻ La productivité est restée inchangée
- ◻ La productivité a diminué de moins de 10 %
- ◻ La productivité a diminué de 10 % ou plus
- ◻ Ne sais pas

Cadre légal de l’enquête

Vu l'avis d’examen favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l’obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, l'enquête mensuelle « flash » sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d’œuvre (Acemo-Covid) a obtenu le visa n° **2022M703TV** de la Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion et du Ministre de l’Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l’année **2022** – Arrêté en cours de parution.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Dares.